

RECOMMANDATIONS.

1. Les recommandations suivantes s'appliquent seulement aux eaux adjacentes à la frontière entre la Colombie Britannique et l'Etat de Washington, qui sont traversées par le corps principal du saumon sockeye et auxquelles nos investigations se sont principalement bornées. Ces eaux comprennent le détroit de Juan de Fuca et les parties du golfe de Géorgie et du détroit de Puget (détroit de Washington) qui se trouvent entre les parallèles de 48° 10' et 49° 20' latitude nord, ainsi que leurs baies et tributaires voisins. Nous croyons, cependant, qu'il serait avantageux d'appliquer à toutes les parties de cette mer de l'intérieur les règlements qui pourraient être arrêtés entre les deux pays, et les renseignements nécessaires pour en arriver à l'accomplissement de cet objet pourraient être obtenus promptement.

2. Nous ne voyons aucune raison d'interdire pour le moment, dans les eaux salées comprises dans les limites de l'Etat de Washington, aucun des engins de pêche qui y sont actuellement en usage, c'est-à-dire rets à enclos, seines en bourses, drainettes, rets de ris et rets à mailler—la plus grande partie du sockeye étant prise par le premier de ces engins.

3. Nous approuvons le règlement canadien qui restreint la pêche commerciale, sur la rivière Fraser et au large de son embouchure, à l'emploi des filets dérivants, et nous recommandons que les rivières de l'Etat de Washington soient assujéties au même règlement.

4. Ne connaissant pas exactement dans quelle mesure les eaux en question peuvent subir les opérations de pêche, nous ne sommes pas prêts à suggérer une limite positive à la quantité des engins qui peuvent être employés; mais nous croyons que les mesures restrictives suivantes suffiraient pour le présent.

5. La maille des rets à enclos devrait mesurer, en extension, 3 pouces au moins dans l'enclos et 6 pouces dans le guide.

Les guides des rets à enclos ne devraient pas avoir plus de 2000 pieds de long.

Pas plus de deux rets à enclos ne devraient être tendus en enchaînement ou enfilade, et dans ce cas ils devraient être séparés par une trouée d'au moins 100 pieds entre l'enclos intérieur et l'ouverture du guide extérieur.

Les rets à enclos et les enfilades de deux de ces rets devraient être séparés par des passes latérales d'au moins 2,500 pieds.

L'extrémité intérieure des guides de tous ces rets à enclos devrait commencer dans une profondeur d'au moins 1 brasses à marée basse, et l'espace qui la sépare de la terre rester entièrement libre.

Les pieux des rets à enclos devraient, dans l'intérêt de la navigation, être retirés de l'eau dans les 30 jours suivant la clôture de la pêche.

6. Les filets dérivants ne devraient pas avoir plus de 150 brasses de long.

Les filets dérivants employés à la capture du saumon quinnat devraient avoir une maille mesurant au moins $7\frac{3}{4}$ pouces d'extension, et être employés seulement depuis le 1^{er} avril jusqu'au 15 septembre.

Les filets dérivants employés à la capture du sockeye et autres saumons plus petits devraient avoir une maille mesurant au moins $5\frac{1}{8}$ pouces d'extension, et être employés seulement depuis le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre.

Les filets dérivants, quand ils seront employés, devraient être séparés les uns des autres par un espace d'au moins 250 yards et ne pas obstruer plus d'un tiers de la largeur de la rivière.

7. Nous ne sommes pas prêts à suggérer des changements dans la dimension et l'usage des drainettes, des seines en bourses et des rets de ris. Nous ne jugeons pas ces changements essentiels tant que la pêche à l'aide de ces engins sera aussi peu exploitée qu'elle l'est aujourd'hui.

8. Nous recommandons que dans toutes les rivières la pêche commerciale avec les rets se borne aux parties de ces rivières sujettes à la marée.

9. Nous croyons qu'il serait très important de faciliter la migration du saumon vers ses frayères par une période de clôture hebdomadaire de 36 heures commençant à 6 heures du matin le samedi et finissant à 6 heures du soir le dimanche, tant que dure la saison de pêche.